

coup d'insistance et de chaleur une récompense pécuniaire pour Louis Gillet, dit Ferdinand, soldat du régiment d'Artois, qui avait servi sous ses ordres, et, entre autres traits de vertu et d'héroïsme, avait, au risque de ses jours, sauvé la vie et l'honneur à une jeune fille; la motion fut renvoyée au comité des pensions. La carrière politique du comte d'Estagniol prit fin avec l'Assemblée constituante.

**ESTANCELIN** (Louis), député de 1830 à 1846, né à Eu (Seine-Inférieure) le 31 janvier 1777, mort à Eu le 28 février 1858, était fils d'un lieutenant général des eaux et forêts de la comté-pairie d'Eu. Il fit ses études aux collèges de Juilly et d'Eu, et, s'étant engagé en 1797 dans un régiment de chasseurs à cheval, fit, en qualité de secrétaire du général Championnet, la campagne d'Italie, qui lui valut le grade de sous-lieutenant. Il combattit encore au delà des Alpes en 1799 et fut employé, à son retour en France, dans l'état-major de la première division militaire. En 1802, il échangea cette situation contre le poste d'inspecteur des eaux et forêts, que la Restauration lui enleva. Mais la duchesse douairière d'Orléans, qui venait d'être réintégrée dans la succession du duc de Penthièvre, confia à M. Estancelin l'administration des domaines et forêts du ci-devant comté d'Eu. Tout dévoué dès lors aux intérêts de la famille d'Orléans, il accueillit avec joie l'avènement de Louis-Philippe, et entra à la Chambre des députés, le 22 octobre 1830, comme député du 1<sup>er</sup> arrondissement de la Somme (Abbeville), en remplacement de M. Boulon-Martel, démissionnaire. M. Estancelin avait été élu par 209 voix (328 votants), contre 18 à M. Dorval et 10 à M. Boulon-Martel. Il siégea dans la majorité conservatrice et prit une part active à toutes les discussions relatives au commerce, à la marine et aux colonies. Il obtint sa réélection jusqu'en 1846 : le 5 juillet 1831, avec 163 voix (171 votants), contre 6 voix à M. Blin de Bourdon; le 21 juin 1834, avec 146 voix (176 votants et 233 inscrits); le 4 novembre 1837, avec 178 voix (258 votants et 291 inscrits); le 3 mars 1839, avec 163 voix (221 votants, 292 inscrits); et le 9 juillet 1842, avec 164 voix (198 votants et 270 inscrits), contre 34 voix à M. Vayson. Durant toute cette période, M. Estancelin appuya de ses votes et de ses discours le gouvernement de juillet : toutefois il se rapprocha en quelques occasions du centre gauche; c'est ainsi qu'il vota, dans la session de 1845, contre le paragraphe de l'adresse portant approbation de l'indemnité Pritchard. Ayant échoué au renouvellement du 1<sup>er</sup> août 1846, avec 109 voix contre 162 à M. Vayson, élu, M. Estancelin quitta la carrière politique. Le 10 mars 1855, il fut admis à la retraite comme intendant-régisseur du domaine d'Eu. On lui doit un certain nombre de travaux d'histoire et d'économie politique : des recherches sur les *Comtes d'Eu*, sur les *Voyages et découvertes des navigateurs normands*; des mémoires sur le *Canal de la Basse-Somme*; sur *l'Importation en France des fils de tissu de lin et de chanvre d'Angleterre*; sur les *Pêches maritimes*; sur *l'Etat actuel de la marine et des colonies françaises*, etc.

**ESTANCELIN** (LOUIS-CHARLES-ALEXANDRE), représentant en 1849, député de 1830 à 1870, né à Eu (Seine-Inférieure) le 16 juillet 1823, fils du précédent, fit ses études au collège Bourbon et fut nommé, tout jeune, chef de bataillon de la garde nationale. Le « jeune Estancelin », comme on l'appelait alors, et comme ses adver-

saires continuèrent de l'appeler beaucoup plus tard, entra dans la diplomatie en qualité de secrétaire d'ambassade. Il était, ainsi que son père, entièrement dévoué à la famille d'Orléans, et ce fut grâce à lui que la duchesse de Montpensier, au 24 février 1848, parvint à quitter secrètement la France. Conseiller général de la Seine-Inférieure, il fit une vive opposition au gouvernement de la République, et son hostilité à l'égard des institutions démocratiques parut s'accroître encore dans l'Assemblée législative où l'envoyèrent, le 18 mai 1849, le 12<sup>e</sup> sur 16, et par 86,685 voix (146,223 votants, 213,301 inscrits), les conservateurs monarchistes de la Seine-Inférieure. M. Estancelin fut un des orateurs les plus fougueux de la droite; il s'associa à tous ses votes, jusqu'au 2 décembre 1851, qui le fit rentrer dans la vie privée : il s'était prononcé contre la politique de l'Elysée et contre le coup d'Etat. Le parti orléaniste adopta sa candidature au Corps législatif dans la 3<sup>e</sup> circonscription de la Seine-Inférieure, lors des élections du 1<sup>er</sup> juin 1863; il réunit 4,957 voix contre 19,830 à M. Corneille, candidat officiel, élu, et 1,760 à M. Guesdon du Lesmont. Il fut plus heureux, le 24 mai 1869, dans la 4<sup>e</sup> circonscription, et fut élu, avec 14,486 voix (26,347 votants et 32,199 inscrits), contre le député impérialiste sortant, M. Ledier, qui ne réunit que 11,727 suffrages. M. Estancelin siégea au centre, dans les rangs du tiers-parti, dont il appuya les interpellations et les manifestes. Au lendemain du meurtre de Victor Noir par le prince Pierre Bonaparte, il se montra opposé, en janvier 1870, à la demande en autorisation de poursuites contre M. Henri Rochefort, et soutint à la tribune, en juillet, la pétition des princes d'Orléans, demandant à être autorisés à rentrer en France (rejeté). Il insista sur l'adhésion de ces princes « au principe de la souveraineté nationale et à toutes ses conséquences ». Au moment des premiers revers de la guerre contre la Prusse, il proposa à la Chambre, le 10 août 1870, de se déclarer en permanence; mais la droite trouva la motion trop révolutionnaire. Le 11 août, lorsque le prince de Joinville demanda à prendre du service en France, il appuya cette demande. Le 4 septembre, il dit : « On va vous proposer de déclarer la vacance du trône : le Corps législatif ne doit pas hésiter à la prononcer. » Nommé commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine-Inférieure, il s'efforça vainement de défendre Rouen contre les Allemands et se retira sur le Havre. Il se présenta sans succès aux élections de 1871 à l'Assemblée nationale. Il fut à plusieurs reprises, dans son pays natal, le candidat des conservateurs; mais il échoua successivement : le 20 février 1876, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Dieppe, avec 4,933 voix contre 5,553 à M. Lanet; le 14 octobre 1877, comme candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai, avec 5,581 voix contre 5,803 à l'élu, M. Lanet, député républicain sortant; enfin, le 15 juin 1879, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Dieppe, avec 2,856 voix contre 7,001 accordées à l'élu, M. Trouard-Riolle; il s'agissait de remplacer M. Lebourgeois, décédé. On a de lui quelques articles de journaux contre le suffrage universel.

**ESTAQUE** (JEAN-BAPTISTE), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif, né à Castillon (Ariège) le 27 décembre 1758, mort à une date inconnue, exerça la profession d'avocat avant la Révolution. Procureur-général syndic de l'Ariège, il fut élu, le 24 vendémiaire

an IV, député de ce département au Conseil des Anciens, avec 97 voix sur 186 votants. Il fit partie, comme secrétaire, du bureau de cette Assemblée, accusa de partialité le rapport commencé relativement à Dupoy, membre du Conseil des Cinq-Cents, dénoncé comme parent d'émigré, et demanda même à ce propos l'envoi d'un message au Directoire; il fut nommé, le 8 nivôse an IV, membre de la commission chargée d'examiner les messages relatifs aux émigrés des colonies, et, le 20 pluviôse suivant, membre de la commission chargée d'examiner les élections de la commune de Troyes. Il fit voter une indemnité de frais de voyage pour les anciens députés expulsés du département de la Seine par la loi du 21 floréal an IV, et s'occupa aussi du travail d'estimation des domaines nationaux « pour parvenir à leur vente ». Le 25 germinal an VII, Estaque fut réélu au Conseil des Anciens par le département de l'Ariège. Dans l'accomplissement de ce nouveau mandat, il s'éleva contre l'application à Vadier du bénéfice de l'amnistie. Partisan du coup d'Etat de brumaire, il fut, le 4 nivôse an VIII, désigné par le Sénat conservateur, pour faire partie, comme député de l'Ariège, du Corps législatif; il y siégea jusqu'en l'an XII, et disparut de la scène politique.

**ESTERNO** (ANGE-PHILIPPE-HONORÉ, MARQUIS D'), député de 1820 à 1822, né à Paris le 10 mars 1770, mort à Paris le 18 décembre 1822, remplit sous le premier empire les fonctions de chambellan et de grand écuyer. Le 13 novembre 1820, il fut élu député par le collège de département de l'Aisne, avec 190 voix (359 votants, 410 inscrits). Il vota avec les constitutionnels et mourut avant la fin de la session. Il fut remplacé par M. Lecarlier de Colligis.

**ESTIENNE.** — Voy. PRUNIÈRES (DE).

**ESTIGNARD** (ALEXANDRE), député de 1876 à 1878, né à Vuillafans (Doubs) le 27 janvier 1833, est le gendre de M. Loiseau, qui fut premier président de la cour de Besançon, et le neveu par alliance de M. Dalloz, à qui appartint le *Moniteur universel*. Ses études de droit terminées, il entra dans la magistrature en 1859, comme substitut du procureur impérial à Baume-les-Dames, et passa successivement en la même qualité à Lons-le-Saulnier, à Gray, à Vesoul. En 1867, il fut nommé avocat-général à Besançon, puis à Limoges en 1870. M. Estignard était conseiller à la cour de Besançon, grand propriétaire foncier et membre du conseil général du Doubs, lorsque les conservateurs de l'arrondissement de Baume-les-Dames firent triompher sa candidature aux élections législatives de 1876. Précédemment, le 7 janvier 1872, M. Estignard avait échoué dans le département du Doubs, comme candidat à l'Assemblée nationale, avec 24,375 voix contre 25,901 voix à l'élu républicain, M. Gaudy. (Il s'agissait de remplacer M. Denfert-Rochereau, qui avait opté pour la Charente-Inférieure). Élu député, le 5 mars 1876, au second tour de scrutin, par 7,308 voix (14,174 votants, 18,789 inscrits), contre 6,697 voix à M. Bourdenet, républicain, il siégea à droite et vota avec la minorité monarchiste pour le gouvernement du Seize-Mai. Réélu, au second tour, le 28 octobre 1877, par 7,620 voix (14,872 votants, 16,948 inscrits), contre 7,104 voix à M. Bernard, il reprit sa place parmi les conservateurs, mais vit son élection annulée par la majorité. Convoqués à nouveau le 3 mars 1878, les électeurs

de Baume-les-Dames élurent cette fois le candidat républicain, M. Bernard, par 7,479 voix, et n'en donnèrent que 7,070 à M. Estignard, qui, dans la suite, obtint encore, sans être élu, 6,136 voix dans la même circonscription, aux élections du 21 août 1881, et 27,380 voix sur la liste conservatrice, le 4 octobre 1885, contre 35,409 au dernier élu des républicains, M. Beauquier. La vivacité du caractère de M. Estignard a donné lieu, dans le cours de sa carrière électorale, à divers incidents que les journaux ont racontés. Dans une séance du conseil général, en 1873, il souffleta un de ses collègues, qui l'avait interpellé d'une façon désagréable. Deux jours après, il se battait en duel avec lui sur le territoire allemand. Traduit, à raison de ce duel, devant la cour de cassation, il fut acquitté. M. Estignard a publié une *Histoire du Parlement de Franche-Comté* et une *Histoire de la guerre de 1870 à Besançon*.

**ESTIN** (FRANÇOIS-XAVIER, DOM D'), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 26 septembre 1734, mort à une date inconnue, était prieur de l'abbaye de Marmoutier. Le 27 mars 1789, il fut élu, par le bailliage de Touraine, député du clergé aux Etats-Généraux. Dom d'Estin se fit peu remarquer à la Constituante, où son rôle paraît s'être borné à prêter le serment civique.

**ESTIVANT** (CLAUDE-CHARLES), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Mirecourt (Vosges) le 26 avril 1764, mort le 23 février 1839, fut avocat à Mirecourt, puis entra dans la magistrature et devint président du tribunal de cette ville. Conseiller général des Vosges (16 floréal an XI), il servit, comme magistrat, l'Empire et la Restauration. Il fut, en effet, promu, le 23 février 1811, conseiller à la cour impériale de Nancy, et, le 1<sup>er</sup> mai 1816, président du tribunal civil de Saint-Mihiel. Dans l'intervalle, il avait été envoyé à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de Mirecourt, qui l'avait élu représentant, le 13 mai 1815, par 62 voix sur 95 votants.

**ESTOURMEL** (LOUIS-MARIE, MARQUIS D') député en 1780 et au Corps législatif de l'an XIV à 1815, né à Suzanne (Somme) le 11 mai 1744, mort à Paris le 13 décembre 1823, appartenait à une noble famille de Picardie, possédant des propriétés considérables dans cette province. Il embrassa la carrière des armes et entra fort jeune aux mousquetaires. Il devint successivement officier supérieur de la gendarmerie de la maison du roi, colonel en second aux dragons de Conti, brigadier des armées du roi, et colonel au régiment de Pologne-cavalerie. Le 1<sup>er</sup> janvier 1784, il fut nommé maréchal-de-camp et vint alors habiter sa province. Membre de l'Assemblée des notables en 1787, il présida, l'année suivante, l'assemblée de la noblesse du Cambresis dont il était grand-bailli, et, le 8 avril 1789, fut élu, par ce bailliage, député de son ordre aux Etats-Généraux. Il adopta les principes de la Révolution, et se prononça pour la réforme des abus; dans la fameuse nuit du 4 août, il renonça pour lui, et pour la province qu'il représentait, aux privilèges héréditaires et à tous les droits féodaux. Mais il atténua quelques jours après le mérite de cette attitude, en défendant ceux dont la jouissance avait été garantie au Cambresis, lors de sa réunion à la France; le 19 novembre, il justifia les Etats d'Artois contre l'accusation de s'opposer sourdement à l'exécu-

tion des décrets de l'Assemblée. Quelques jours après, il demanda, dans l'intérêt de la conservation des forêts, une prompte réglementation de l'exercice du droit de chasse. Le 13 février 1792, il se prononça contre la perpétuité de la suppression des ordres religieux, et, le 13 avril, il demanda que la religion catholique fût déclarée religion d'Etat. Il admit la liberté des cultes, en maintenant « les constitutions des villes et des provinces jurées par les rois » ; le 14 avril, il demanda que l'administration des biens ecclésiastiques fût surveillée par les provinces. Il intervint dans la discussion du droit de paix et de guerre qu'il considérait comme une prérogative de la couronne. Le 18 mai 1790, il réclama un rappel à l'ordre contre Robespierre, pour insulte au roi ; le 19 juin, il demanda pour le monarque la faculté de conserver dans son écu trois fleurs de lis sur champ d'azur. En septembre, il réclama énergiquement en faveur des religieux dont les pensions n'étaient pas payées. Le 13 novembre, il proposa la prohibition de l'entrée des tabacs étrangers en France. A l'époque du duel du duc de Castries avec Charles de Lameth, le bataillon de la section de Bonne-Nouvelle envoya une députation à l'Assemblée pour provoquer un décret d'accusation contre le duc de Castries. La proposition ayant été accueillie par des applaudissements, M. Roy, député d'Angoulême, dit qu'il n'y avait que des scélérats qui pussent applaudir ; Barnave et Mirabeau réclamèrent la prison pour cette insulte à l'Assemblée. M. d'Estourmel proposa de réduire cette peine à huit jours d'arrêt ; comme on murmurait, il s'écria : « Il est indécent de m'interrompre, je demande que l'Assemblée soit rappelée à l'ordre. » Le 1<sup>er</sup> mars 1791, il réclama la mise en liberté de MM. d'Hautefeuille, maréchaux-de-camp, arrêtés à Saint-Germain-en-Laye, comme voyageant sans passeports ; après de violents débats, l'Assemblée passa à l'ordre du jour. Il combattit le projet de loi sur la résidence du roi, et sur son abdication, s'il sortait du royaume, et se plaignit des désordres occasionnés par la correspondance des sociétés populaires avec les différents corps de l'armée. Après la session de la Constituante, il fut nommé inspecteur-général des armées, puis général de division le 6 février 1792 ; il servit à l'armée du Nord sous les ordres du général Custine. Accusé par celui-ci d'avoir abandonné Kaiserlautern et le pays des Deux-Ponts au moment où il aurait dû se porter en avant, il fut, sur la demande d'Albite, mis en état d'arrestation le 4 avril 1793. Il réussit à se justifier, et put sortir de prison le 26 mai suivant. Le 8 frimaire de l'an XIII, Napoléon le fit entrer dans l'ordre national de la Légion d'honneur. Le 2 vendémiaire de l'an XIV, le Sénat conservateur l'élut député de la Somme au Corps législatif. Le 21 septembre 1803, il fut créé chevalier de l'Empire, et, le 4 mai 1811, réélu, par le Sénat conservateur, député de la Somme. Il faisait encore partie de cette Assemblée en 1814, et il adhéra à la déchéance de l'empereur. Il parla, en octobre 1814, en faveur de la restitution aux émigrés des biens non vendus. On a de lui un *Recueil des opinions émises à l'Assemblée constituante et de comptes rendus à mes commettants*.

**ESTOUMEL** (ALEXANDRE-CÉSAR-LOUIS, COMTE D'), député de 1815 à 1816, en 1822, et de 1830 à 1837, né à Paris le 29 mars 1780, mort à une date inconnue, fils du précédent, s'en-

gagea volontairement sous la première République, fit la seconde campagne d'Italie et fut secrétaire de légation après la paix d'Amiens. En 1805, il rentra sous les drapeaux et combattit en Allemagne, en Espagne et en Portugal. Attaché à l'état-major de Berthier, il fut promu chef d'escadron et nommé secrétaire d'ambassade au congrès de Prague, en 1813. Le 17 juillet 1810, Napoléon l'avait fait chevalier de l'Empire. Il quitta l'armée lors du retour des Bourbons, et fut élu, le 22 août 1815, par 130 voix sur 193 votants et 298 inscrits, député du Nord, au collège de département. Dans la Chambre « introuvable », il fit partie de la minorité, fut l'un des neuf députés qui votèrent contre la loi d'amnistie, et prit la défense de l'armée. L'âge d'éligibilité ayant été reporté à quarante ans, il ne put être réélu en 1816. Le comte d'Estourmel fut rappelé à la Chambre le 28 janvier 1822 : il succéda à M. Gossuin, décédé, comme député du 6<sup>e</sup> collège du Nord (Cambrai), avec 165 voix sur 310 votants et 348 inscrits, contre 144 voix à M. Cotteau. Il reprit sa place dans l'opposition, aux côtés du général Foy, dont il était l'ami, mais il échoua, le 13 novembre 1822, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement du Nord, à Maubeuge, avec 60 voix contre 168 à l'élu, M. de Préseau d'Aunumont. Redevenu député de Cambrai, le 23 juin 1830, avec 178 voix sur 309 votants et 321 inscrits, contre 129 voix à M. Cotteau, il adhéra avec ardeur à la révolution de 1830, signa, dans les journées de juillet, avec 28 de ses collègues, une proclamation qui encourageait les citoyens à l'insurrection, et contribua de tout son pouvoir à l'avènement de Louis-Philippe. Dès lors, il prêta au gouvernement l'appui constant de ses votes et se déclara en faveur du ministère Casimir Périer et des cabinets qui suivirent. Il vota pour la proposition de M. de Tracy tendant à l'abolition de la peine de mort, pour l'abaissement du cens électoral à 200 francs, obtint sa réélection, le 5 juillet 1831, à Cambrai, par 190 voix (200 votants, 293 inscrits), et fut chargé, au commencement de 1833, d'une mission diplomatique relative à l'indemnité de 25 millions réclamée par les Etats-Unis : il fut rappelé après l'insulte faite à M. Barrot, consul de France à Carthagène. Cette double situation de député et de ministre plénipotentiaire inspira au journal la *Tribune*, dont le gérant venait d'être condamné par la Chambre des députés à trois ans de prison et dix mille francs d'amende, d'amères observations : citant notamment le cas de M. d'Estourmel, la *Tribune* fit remarquer qu'il y avait à la Chambre 122 députés-fonctionnaires qui touchaient annuellement en traitements légaux plus de deux millions, et cela pour des fonctions qu'ils ne pouvaient remplir. M. d'Estourmel continua de voter le plus souvent avec la majorité ministérielle, et fut encore réélu, le 21 juin 1834, par 170 voix sur 291 votants et 410 inscrits, contre 121 voix à M. Bureaux de Puzy. Remplacé en 1837 par M. Corne, il quitta la politique. On a de M. d'Estourmel quelques opuscules littéraires, entre autres une comédie : *La Manie des Arts*.

**ESTOUMEL** (MARIE-REINOLD, COMTE D'), député de 1868 à 1870, et de 1885 à 1889, né à Paris le 16 janvier 1841, était propriétaire et conseiller général (1867) dans la Somme, et d'opinion orléaniste, lorsqu'il se présenta, dans la 3<sup>e</sup> circonscription électorale de son département, pour remplacer au Corps législatif M. Cornéau, nommé sénateur. Il fut élu, le 4 janvier 1868, au second tour de scrutin, par

13,012 voix sur 26,014 votants et 31,119 inscrits, contre 12,703 voix à M. Villemant. Cette élection fut invalidée par la majorité. Convoqués à nouveau le 23 juin de la même année, les électeurs renvoyèrent M. d'Estournel à la Chambre, par 18,123 voix sur 19,396 votants et 31,530 inscrits. Réélu encore au renouvellement général du 24 mai 1869, par 17,881 suffrages (19,956 votants, 31,965 inscrits), il fut un des membres du tiers-parti libéral, signa la demande d'interpellation des 116, et vota contre la déclaration de guerre à la Prusse. Ce dernier vote le fit accueillir dans son département par des huées; la foule menaça de brûler l'hôtel où il était descendu, en criant : A bas le renégat! Ce fut à grand-peine que la police put lui faire gagner la gare du chemin de fer, et le faire monter dans un train de marchandises. Après le 4 septembre, il reentra dans la vie privée, et resta étranger à la politique active jusqu'en 1882. A cette époque (12 mars), il fut, sans succès, le candidat des conservateurs à la Chambre des députés, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Péronne, où il s'agissait de remplacer M. Magniez, nommé sénateur : M. d'Estournel y obtint 5,861 voix contre 6,640 à l'élu républicain, M. Toulet. Plus heureux lors des élections générales du 4 octobre 1885, il réunit, au premier tour de scrutin, sur la liste monarchiste de la Somme, 65,722 suffrages, et fut élu, au ballottage, le 6<sup>e</sup> sur 8, par 67,818 voix (135,681 votants, 158,144 inscrits). Il prit place à la droite de la Chambre, et vota avec elle contre la politique coloniale, et contre les divers ministères républicains de la législature. Il s'est prononcé dans la dernière session : contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

**ETCHEGOYEN** (PHILIPPE-ISIDORE DIRA-RART, COMTE D'), député de 1835 à 1848, né à Dax (Landes) le 27 mai 1800, était propriétaire dans cette ville et n'avait encore joué aucun rôle politique, lorsqu'il fut élu, le 22 octobre 1835, député du 2<sup>e</sup> collège des Landes (Dax), avec 160 voix sur 285 votants et 460 inscrits, contre 125 voix à M. Delec. Il remplaçait à la Chambre M. Duséré, démissionnaire. Il fut de la majorité ministérielle et obtint le renouvellement de son mandat : le 4 novembre 1837, avec 181 voix (334 votants, 464 inscrits); le 2 mars 1839, avec 225 voix (336 votants, 471 inscrits); le 9 juillet 1842, avec 242 voix (271 votants, 495 inscrits); et le 1<sup>er</sup> août 1846, avec 250 voix (440 votants, 529 inscrits), contre 138 voix à M. de Barrau. Le comte d'Etchegoyen soutint, jusqu'en 1848, la politique conservatrice, et se prononça notamment en faveur de l'indemnité Pritchard, et contre les diverses propositions de réforme électorale. Une biographie parlementaire le dit « possédé de la monomanie du parlementarisme ». La révolution de février mit fin à sa carrière politique.

**ETCHEGOYEN** (VINCENT-CHARLES-HENRY, VICOMTE D'), représentant du peuple en 1850-51, né à Paris le 3 février 1818, « propriétaire à Paris », fut désigné par les comités républicains de Loir-et-Cher comme candidat au siège qu'avait rendu vacant dans la représentation de ce département, la condamnation de M. Can-

tagrel pour l'affaire du 13 juin. M. d'Etchegoyen fut élu représentant de Loir-et-Cher, le 10 mars 1850, par 30,183 voix sur 54,340 votants et 69,709 inscrits, contre 23,537 voix obtenues par le candidat du gouvernement, M. Crosnier. Il prit place à la Montagne et s'associa, jusqu'au 2 Décembre inclusivement, à tous les votes et à toutes les protestations de la gauche de l'Assemblée. Il vota contre les lois restrictives du suffrage universel, de la liberté de la presse et du droit de réunion, et reentra dans la vie privée lors du coup d'Etat de 1851.

**ETCHEVERRY** (THOMAS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Etienne de Baïgorry (Basses-Pyrénées) le 14 mars 1774, mort à une date inconnue, « était fils de Michel Etcheverry, notaire royal et de dame Marie Harispe. » Avocat et juge de paix dans son pays natal, il fut, le 13 mai 1815, élu par l'arrondissement de Mauléon, à l'unanimité de 48 votants, représentant à la Chambre des Cent-Jours, où son rôle parlementaire fut d'ailleurs sans importance.

**ETCHEVERRY** (JEAN-AMÉDÉE-VICTOR), représentant du peuple en 1848 et en 1849, né à Saint-Etienne de Baïgorry (Basses-Pyrénées) le 1<sup>er</sup> novembre 1801, mort le 18 septembre 1855, fils du précédent, lui succéda comme notaire. Il fut, en 1830, nommé membre du conseil d'arrondissement de Mauléon. La garde nationale de son canton le mit ensuite à sa tête, et il fut de plus appelé à remplir les fonctions de syndic de la vallée de Baïgorry. Il rendit comme tel, dans les questions de délimitation de frontières entre la France et l'Espagne, des services qui lui valurent sous Louis-Philippe la décoration de la Légion d'honneur (24 juillet 1847). Maire de Saint-Etienne de Baïgorry avant le 24 février, il fut, le 23 avril 1848, élu représentant des Basses-Pyrénées, le 10<sup>e</sup> sur 11, avec 41,473 voix sur 90,262 votants et 116,890 inscrits. Classé d'abord parmi les républicains du lendemain, il prit bientôt place à droite et donna constamment sa voix à la politique anti-démocratique : « M. Etcheverry, écrivait alors un biographe parlementaire, était, avant février, démocrate républicain. Ses idées se sont un peu modifiées. M. Etcheverry est homme de courage et d'énergie; il s'est fait remarquer dans plusieurs combats contre les braconniers espagnols. » Il fit partie du comité de la marine et vota contre le bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi sur les attroupements, pour le décret sur les clubs, pour le rétablissement du cautionnement des journaux, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, pour l'institution de deux Chambres, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre l'abolition du remplacement militaire, pour le vote de l'ordre du jour « le général Cavaignac a bien mérité de la patrie », pour l'impôt sur le sel, pour la proposition Râteau, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, contre la proposition d'amnistie générale, pour l'ordre du jour Oudinot, pour l'interdiction des clubs, pour le crédit de 1.200.000 francs relatifs à l'expédition d'Italie, contre l'amnistie des transportés, contre la mise en accusation du président et des ministres. Il n'assista pas à la discussion sur l'impôt progressif. M. Etcheverry fut, le 13 mai 1849, réélu par le département des Basses-Pyrénées, représentant à la Législative, le 8<sup>e</sup> sur 10, avec 89,799 voix sur 71,463 votants et 117,931 inscrits. Il continua de siéger

à droite, fit partie de la réunion de la rue de Poitiers, soutint l'expédition romaine, vota la loi du 31 mai 1850 restrictive du suffrage universel et la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, etc. Il rentra dans la vie privée après le coup d'Etat du 2 décembre 1851.

**ETCHEVERRY (JEAN-BAPTISTE)**, député au Corps législatif de 1852 à 1869, né à Saint-Etienne de Baygorry (Basses-Pyrénées) le 4 novembre 1805, mort à Paris le 4 mars 1874, frère, du précédent, était conseiller général des Basses-Pyrénées, lorsqu'il fut élu, le 29 février 1852, comme candidat du gouvernement, député au Corps législatif dans la 3<sup>e</sup> circonscription des Basses-Pyrénées, par 23,984 voix (26,869 votants, 39,361 inscrits), contre 2,466 voix à M. Chaho. A l'Assemblée, il vota le rétablissement de l'Empire et s'associa à toutes les opinions de la majorité dynastique. Il fut successivement réélu : le 22 juin 1857, par 28,546 voix (28,766 votants, 35,307 inscrits), et le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 26,831 voix (28,042 votants, 35,287 inscrits), contre 1,135 à M. Lambert; il quitta la politique en 1869.

**ÉTIENNE (CHARLES-GUILLAUME)**, député de 1820 à 1824 et de 1827 à 1839, pair de France, né à Chamouille (Haute-Marne) le 5 juin 1777, mort à Paris le 13 mars 1845, vint à Paris en 1796, et fut d'abord employé à la rédaction de différents journaux; mais il abandonna bientôt la presse pour le théâtre, où le poussait sa véritable vocation. Il avait déjà fait représenter avec succès plusieurs pièces sur des scènes inférieures, quand il donna au Théâtre-Français une piquante comédie: *Brueys et Palaprat*. Peu de temps après le succès qu'il y remporta, il se vit appelé comme secrétaire auprès du duc de Bassano, ministre dont le crédit ne lui fut pas inutile. Etienne fut nommé, en 1810, censeur du *Journal de l'Empire*, à la place de Fiévée, puis chargé, en qualité de chef de la division littéraire, de la police des journaux. En 1811, il donna au Théâtre-Français une pièce nouvelle: *les Deux Gendres*, qui fit du bruit et ouvrit à Etienne les portes de l'Académie française à la mort de Laujon. Il reçut avis de sa nomination par un billet qui ne contenait que ce passage des Actes des apôtres: *Et elegerunt Stephanum, virum plenum spiritu*. Dans son discours de réception, prononcé le 7 novembre 1811, il s'attacha à montrer l'union étroite de la comédie et de l'histoire. Mais le succès des *Deux Gendres* se trouva mêlé de quelque amertume. « Un homme, dit la *Biographie nouvelle des Contemporains*, que le scandale qu'il provoqua en cette circonstance n'a pas même tiré de l'obscurité (c'était Lebrun Tossa), dénonça M. Etienne comme plagiaire, en se fondant sur ce que M. Etienne avait emprunté le sujet des *Deux Gendres* à un jésuite qui l'avait tiré d'un vieux fabliau. La rumeur fut grande dans la basse littérature. Les gens qui croient avoir acquis la propriété d'un sujet quand ils l'ont gâté, dénoncèrent comme plagiaire un homme qui avait embelli le fond qu'il avait emprunté. Ils firent imprimer et même jouer *Conaxa* (la pièce du jésuite). Dès lors, leurs traits retournèrent contre eux-mêmes. Le public ayant sous les yeux les pièces du procès, n'hésita pas à se prononcer en faveur de M. Etienne; le larcin dont on l'accusait est de ceux qu'il y a intérêt à encourager... » Etienne, d'ailleurs, ne tarda pas à prouver la réalité et l'originalité de son talent en faisant représenter, toujours au Théâtre-Français :

*l'Intrigante*, comédie en cinq actes, qui réussit pleinement dès la première représentation. Elle ne fut pourtant jouée que onze fois. La pièce ayant été représentée au château des Tuileries, l'empereur se trouva choqué de plusieurs vers, particulièrement de ceux-ci :

LE COURTISAN  
Monsieur, je sers le prince.  
LE MILITAIRE  
Et moi, je le défends.  
LE NEGOCIANT  
Je suis sujet du prince et roi dans ma famille.

Une interdiction fut lancée contre *l'Intrigante*, qui n'en obtint que peu de faveur; chacun voulut la lire, et les exemplaires s'enlevèrent à un prix très élevé. En 1814, le gouvernement de la Restauration rapporta l'interdiction; mais l'auteur ne crut pas devoir profiter de cette mesure bienveillante: il publia les causes de son refus dans une lettre à l'ancien *Journal de l'Empire*, où il s'exprimait ainsi: « Quand ces mots: Défendu sous tel ou tel régime, cessent d'avoir de l'influence; quand les ouvrages seront jugés indépendamment de toute circonstance politique, peut-être me déciderai-je à remettre *l'Intrigante* sous les yeux du public; mais jusque-là je garderai soigneusement cet ouvrage dans mon portefeuille, parce que je serais au désespoir de donner lieu, par ma faute, à des réflexions désobligeantes pour ceux dont j'ai reçu les bienfaits. La défense d'une comédie n'est pas un malheur pour un auteur; mais l'ingratitude est un malheur pour tout le monde. » Le retour de Napoléon rendit à Etienne les places qu'il avait perdues sous la première Restauration: ce fut le poète qui, le 4 avril 1815, en sa qualité de président de l'Institut, se trouva chargé de féliciter l'Empereur au nom de ce corps; il ne négligea pas de faire connaître dans son discours le vœu de l'opinion en faveur de la liberté de la presse. La seconde Restauration le dépouilla de nouveau de ses titres, et le raya de la liste des membres de l'Institut (1816); il fut même noté par le *Moniteur* pour la proscription, à laquelle, toutefois, il échappa. Etienne rentra alors dans la vie privée, et donna à la *Minerve française* une série de « Lettres sur Paris », qui constituèrent une piquante histoire des intrigues de cour de 1818 à 1820: ces lettres et le vif succès qu'elles obtinrent déterminèrent, le 13 novembre 1820, les libéraux du collège de département de la Meuse à choisir Etienne pour député: élu par 78 voix, 142 votants et 162 inscrits, il prit place dans l'opposition constitutionnelle, fut réélu le 16 mai 1822, par 84 voix sur 140 votants et 164 inscrits, continua de voter avec le côté gauche, et sortit de la Chambre en 1824 pour y rentrer le 17 novembre 1827, comme représentant du 1<sup>er</sup> arrondissement de la Meuse (Bar-le-Duc), qui lui donna 125 suffrages sur 154 votants et 227 inscrits. Lors de la discussion du budget, en 1828, M. Etienne signala « comme la principale plaie de la nation, cette fureur de places et d'emplois salariés, source permanente de corruption, qui faisait fermenter dans tous les rangs l'envie, la délation, toutes les passions viles, en ruinant le Trésor. » Il fut l'adversaire du ministère de Polignac, fut membre de la commission et le principal rédacteur de l'adresse des 221, et applaudit à la révolution de 1830: il venait alors d'être réélu député (23 juin) par 127 voix (158 votants, 229 inscrits). Après l'établissement de la monarchie de Louis-Philippe, il soutint le gouvernement, et obtint successivement sa réélection: le 5 juillet 1831, dans le

2<sup>e</sup> collège de la Meuse (Commercy), par 133 voix sur 161 votants et 229 inscrits; le 21 juin 1834, par 136 voix sur 163 votants et 230 inscrits, contre 18 à M. Bazoché; le 4 novembre 1837, par 133 voix sur 178 votants et 269 inscrits, et le 2 mars 1839, par 151 voix sur 227 votants, contre 39 à M. Hast et 32 à M. Doublet. Durant cette période, il opina le plus souvent avec les ministres; toutefois, il se rapprocha du centre gauche lors de la chute de Thiers et entra dans la coalition contre le ministère Molé. Une biographie parlementaire de 1839 le félicite ironiquement de « posséder au plus haut degré l'art heureux de parler sans rien dire; aussi, ajoute-t-elle, est-ce lui qui est presque toujours chargé de rédiger les adresses au roi. On doit dire qu'il s'acquitta à merveille de cette mission, et que ses formules, académiquement équivoques, ont souvent défilé la pénétration la plus subtile. » M. Etienne fut l'un des vice-présidents de la Chambre. Nommé pair de France le 7 novembre 1830, il termina au Luxembourg sa carrière parlementaire. Il a joué sous la Restauration, comme écrivain de l'opposition, rédacteur de plusieurs journaux et co-propriétaire fondateur du *Constitutionnel*, un rôle important. On a de lui, comme auteur dramatique, un grand nombre de pièces comiques, dont le succès fut presque toujours très vif: *Les plaideurs sans procès*, comédie (1822); *les Dieux à Tivoli, ou l'Ascension de l'Olympe*, « arlequinade impromptu » (1800); *la Vente après décès ou Rembrandt*, vaudeville (1801); *le Nouveau réveil d'Épiménide* comédie (1806); *Cendrillon*, opéra comique (1810); *Joconde*, opéra comique (1814); *Jeanot et Colin*, opéra comique (1814), etc., etc. Etienne est aussi l'auteur d'une *Histoire du Théâtre-Français* (1802, 4 volumes.)

**ÉTIENNE (PIERRE-HENRI-CHARLES)**, député de 1839 à 1848, et représentant aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, fils du précédent, né à Paris, le 21 février 1800, mort à Paris le 8 février 1861, entreprit d'abord le commerce de la librairie, qu'il abandonna en août 1830, époque à laquelle, grâce à la réputation de son père et à l'avènement des libéraux, il fut nommé conseiller référendaire à la cour des Comptes. Élu d'abord membre du conseil général de la Meuse, il succéda à son père qui venait d'être élevé à la pairie, comme député du 2<sup>e</sup> collège de ce département (Commercy), le 7 décembre 1839. M. Henri Etienne fut nommé par 148 voix (242 votants), contre 89 à M. Muel-Doublat. Il siégea au centre gauche, s'occupa surtout des questions de finances et se fit une spécialité de réclamer périodiquement, avec insistance, la régularisation des comptes dans l'administration de la marine. Réélu, le 9 juillet 1842, par 179 voix (214 votants, 312 inscrits), il vota généralement avec la fraction la plus modérée de l'opposition, et se prononça notamment contre l'indemnité Pritchard et pour la proposition Rémusat relative aux députés-fonctionnaires. Il obtint encore le renouvellement de son mandat, le 1<sup>er</sup> août 1846, avec 209 voix sur 288 votants et 397 inscrits, contre 55 à M. Liouville. Il siégea jusqu'à la révolution de février dans les rangs du tiers-parti; en 1847, il se mêla à l'agitation réformiste et, dans le banquet de Bar-le-Duc, proposa le toast suivant: « A la moralité des pouvoirs politiques! » Le 23 avril 1848, M. Etienne fut envoyé à l'Assemblée constituante, le 5<sup>e</sup> sur 8, par le département de la Meuse avec 38,111 suffrages. Vice-président du comité des

finances, il fit partie de plusieurs commissions et parut assez souvent à la tribune. Il vota avec la droite; pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre le droit au travail; contre la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome, etc. Réélu, le 13 mai 1849, par 40,565 voix sur 59,880 votants et 92,490 inscrits, représentant à la Législative, il siégea dans la majorité conservatrice et lutta contre la gauche sans se prononcer pour la politique personnelle de l'Élysée. Au coup d'État du 2 décembre 1851, il fut un des protestataires à la mairie du X<sup>e</sup> arrondissement. Il n'eut point, sous le second Empire, de fonctions politiques, mais il reprit en 1854 son siège de conseiller référendaire à la cour des Comptes, qu'il avait dû abandonner, lorsqu'il était représentant, pour raison d'incompatibilité. Chevalier de la Légion d'honneur (27 avril 1845).

**ÉTIENNE (EUGÈNE)**, député depuis 1831, né à Oran (Algérie) le 15 décembre 1814, était employé aux Messageries maritimes, lorsqu'il soutint la candidature de Gambetta à Marseille (1869). Ce service lui valut, en 1878, une place d'inspecteur des chemins de fer de l'État, et son élection, le 21 août 1881, comme député de la 1<sup>re</sup> circonscription d'Oran, par 2,242 voix (4,463 votants, 7,240 inscrits), contre 1,842 voix à M. Régis Cély, et 187 à M. Dieuzaide. M. Etienne prit place dans la majorité opportuniste, dont il devint bientôt un des membres les plus actifs, soutint de ses votes la politique de Gambetta et celle de M. Jules Ferry, prêta tout son concours à l'adoption des crédits réclamés pour l'expédition du Tonkin, fut rapporteur des budgets de l'Algérie, des colonies, et de la guerre, et se fit une spécialité des questions intéressant les chemins de fer et les colonies. Il fut secrétaire de la Chambre des députés de 1832 à 1837. Réélu, le 4 octobre 1835, le 1<sup>er</sup> sur 2, député du département d'Oran, par 10,594 voix (11,895 votants, 18,349 inscrits), il appartint au groupe de l'Union démocratique, avec lequel il vota constamment, donna son suffrage aux cabinets Rouvier et Tirard, et prit plusieurs fois la parole à la tribune de la Chambre; le 13 mars 1836, il présenta, avec M. Letellier, à propos des nouveaux tarifs adoptés par la compagnie de Decazeville, et en réponse à la proposition Camélinat, tendant à la déchéance de la Compagnie, un ordre du jour que le gouvernement accepta, mais qui fut repoussé par 256 voix contre 228. Nommé sous-secrétaire d'État aux colonies dans le cabinet Rouvier (7 juin 1837), il quitta ce poste à la chute de ce ministère (3 décembre 1837); mais le cabinet Tirard l'y a rappelé, le 10 mars 1839. Dans la dernière session, M. Etienne a voté pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1839), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (chute du ministère Floquet), pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**EUDE (PIERRE-CHARLES)**, député en 1789, né à Pont-Audemer (Eure) le 8 mars 1734, mort à une date inconnue, était curé d'Angerville-l'Orcher. Le clergé du bailliage de Caux l'élut,

e 23 mars 1789, député aux Etats-Généraux. Il ne fut pas hostile aux idées nouvelles et prêta le serment civique.

**EUDE (JEAN-FRANÇOIS)**, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Pont-Audemer (Eure) le 25 juin 1759, mort à Rouen (Seine-Inférieure) le 6 septembre 1841, était avocat à Pont-Audemer. Le 24 vendémiaire an IV, il fut élu député de l'Eure au Conseil des Cinq-Cents avec 166 voix sur 321 votants. Il prit une part importante aux travaux de cette Assemblée, parla dans la discussion du code hypothécaire (8 frimaire an IV) et sur les élections du Lot: il proposa d'annuler les élections faites par la minorité et de valider celles faites par la majorité de ce département (24 pluviôse an IV); il réclama l'établissement de commissions maritimes tirées des tribunaux de commerce pour le jugement des prises (27 pluviôse an IV); fit partie de la commission relative au remplacement des juges civils ou criminels, frappés de suspension (10 germinal an IV), et de la commission nommée pour régler la situation des créanciers d'émigrés (18 germinal an IV); s'occupa de la pétition des prêtres reclus à Provins (29 messidor an IV); demanda qu'on abrégeât la durée des formes de procédure proposées dans le projet tendant à organiser la haute Cour nationale (8 thermidor an IV); fit adopter un projet de résolution relevant de la déchéance les militaires suisses ayant droit à la pension (2 vendémiaire an V); fut un des commissaires élus par le Conseil pour examiner la question « présentée par plusieurs acquéreurs de biens provenant d'un condamné, relativement aux contestations qu'ils éprouvent de la part des fermiers » (18 brumaire an V); fit partie de la commission élue pour étudier le projet tendant à attribuer aux commissaires du pouvoir exécutif près les administrations municipales les fonctions du ministère public près des tribunaux de paix et de commerce (29 brumaire an V); siégea dans la commission relative à la fixation des traitements dus « aux citoyens qui ont exercé, par intérim, les fonctions de commissaires du Directoire exécutif » (9 germinal an V); fit déterminer le mode de remplacement des fonctionnaires publics nommés membres du Corps législatif (10 germinal an V), et adopter le projet sur les décharges des percepteurs, receveurs et autres dépositaires, spoliés par force majeure (22 floréal an V); prononça sur les transactions un discours dont l'impression fut ordonnée par le Conseil (26 brumaire an V). Eude fut élu secrétaire du Conseil des Cinq-Cents (1<sup>er</sup> frimaire an VI). Il réclama et obtint le renvoi au Directoire exécutif du journal le *Défenseur de la vérité et des principes*, qu'il qualifia de « journal incendiaire », parce que cette feuille avait accusé le Conseil des Cinq-Cents d'avoir violé l'égalité et trahi des sentiments réactionnaires, en prescrivant l'insertion au procès-verbal, avec mention honorable, d'une pétition dont l'auteur demandait la création d'un établissement national d'éducation, exclusivement réservé « aux enfants des députés, des ministres, des ambassadeurs et autres grands de l'empire »; il intervint à plusieurs reprises dans les discussions sur les opérations électorales. Dans la séance du 5 prairial, il appuya le projet d'Estaque tendant à accorder une indemnité aux députés dont les élections avaient été annulées par la loi du 22 floréal; le 14, il vota le projet de Rœmers accordant au Directoire le droit de nommer aux places vacantes dans le tribunal

de cassation; il appuya, avec Lucien Bonaparte, les conclusions du rapport de Merlin sur la répression des délits de presse (8 fructidor); fit voter l'ordre du jour sur le rapport relatif au projet interprétatif de la loi sur les successions (8 nivôse an VII), et la question préalable sur le projet de Thiessé relatif aux transactions pendant la durée du papier-monnaie (6 pluviôse). Réélu député au Conseil des Cinq-Cents, par le département de l'Eure, le 25 germinal an VII, Eude fit, dans la séance du 28 fructidor suivant, appliquer la loi du 24 messidor sur les otages, aux départements de la Mayenne, de la Sarthe, d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Morbihan, ainsi qu'à quelques cantons de la Loire-Inférieure, de la Manche, du Calvados et de Maine-et-Loire. Le 9 germinal an VIII, le gouvernement consulaire le récompensa de son adhésion au coup d'Etat de brumaire par le poste de conseiller de préfecture de l'Eure. Le 25 mars 1811, un décret impérial l'éleva aux fonctions de président de chambre à Rouen.

**EUVREMER (JACQUES)**, député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, rempli des fonctions administratives dans le département de la Manche qui le choisit, le 8 septembre 1791, le 3<sup>e</sup> sur 18, pour député à l'Assemblée législative, par 871 voix (520 votants). Euvermer siégea obscurément dans la majorité.

**EVAIN (JULES-LOUIS-AUGUSTE, BARON)**, représentant du peuple en 1840, né à Mézières (Ardennes) le 27 décembre 1818, mort à Paris le 24 mai 1876, appartenait à une famille originaire d'Angers et était le neveu du baron Jules Evain, général de division d'artillerie et ministre de la guerre de Belgique en 1832, qui avait obtenu, au moment de se faire naturaliser belge, l'autorisation de transmettre à son neveu son titre de baron. Il se fit recevoir avocat, devint maire de Boutancourt et conseiller général des Ardennes, et fut porté par les conservateurs de son département sur la liste des candidats à l'Assemblée législative; le 13 mai 1840, M. Evain fut élu, le 3<sup>e</sup> sur 7, par 39,027 voix (64,318 votants, 89,708 inscrits). Il siégea à droite, prit part à tous les votes de la majorité conservatrice de l'Assemblée, et se prononça notamment: pour l'expédition de Rome, pour la loi du 31 mai 1850 restrictive du suffrage universel, et contre l'abrogation ultérieure de cette loi; pour la proposition des questeurs (18 novembre 1851), qui avait pour objet d'accorder au président de l'Assemblée le droit de requérir la force armée. Lors du coup d'Etat de décembre, le baron Evain fut du nombre des représentants qui protestèrent à la mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement contre la dissolution de l'Assemblée. Puis il rentra dans la vie privée. En 1850, il avait épousé Mlle Bourlon d'Hérouville, petite-fille du baron Pavée de Vendœuvre, ancien pair de France.

**EVEN (JEAN-JOSEPH-MATHURIN-RENÉ-PAUL)**, député de 1876 à 1877 et de 1878 à 1882, né à Dinan (Côtes-du-Nord) le 11 mars 1813, mort à Dinan le 24 octobre 1882, était avocat dans cette ville. Adjoint au maire de Dinan depuis 1860, il se présenta, le 24 mai 1869, comme candidat de l'opposition, dans la 2<sup>e</sup> circonscription des Côtes-du-Nord, et n'obtint que 4,813 voix contre 19,833 données au candidat officiel, M. de Champagny, élu. Le gouvernement de la Défense nationale se souvint de la lutte qu'il avait soutenue contre l'Empire, et le nomma sous-préfet de Dinan (9 septembre 1870); les

républicains des Côtes-du-Nord le portèrent sur leur liste aux élections législatives du 8 février 1871. M. Even échoua cette fois encore, avec 27,264 voix sur 106,809 votants. Il continua ses fonctions de sous-préfet jusqu'au 26 mai 1873, et donna sa démission au gouvernement qui avait succédé à celui de M. Thiers. Aux élections législatives du 20 février 1876, les républicains se comptèrent de nouveau, et, cette fois, triomphèrent sur le nom de M. Even. Il fut élu, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Dinan, par 6,037 voix sur 11,724 votants et 15,763 inscrits, contre 5,584 voix au candidat bonapartiste, M. de Langle-Beumanoir. Il siégea au centre gauche et fit partie de la majorité républicaine des 363. Aux élections du 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre, il fut mis en échec avec 5,574 voix par le candidat officiel, M. de Champagny, qui en obtint 6,669. Mais l'élection fut invalidée, et les électeurs de la 1<sup>re</sup> circonscription de Dinan, convoqués de nouveau le 3 mars 1878, réélurent M. Even par 7,404 voix sur 11,906 votants et 15,812 inscrits, contre 4,482 voix au député sortant, M. de Champagny. M. Even reprit sa place à gauche, soutint le ministère Dufaure et vota les lois scolaires et l'article 7. Son mandat ne lui fut pas renouvelé aux élections générales du 21 août 1881 : il échoua avec 5,482 voix contre 5,715 données à l'abbé Dagorne, élu. Mais la Chambre annula les opérations électorales, et, le 29 janvier 1882, M. Even fut renvoyé au Palais-Bourbon par les électeurs de la 1<sup>re</sup> circonscription de Dinan avec 6,525 voix sur 12,433 votants et 16,034 inscrits, contre 5,554 données à l'abbé Dagorne. Il n'eut, pour ainsi dire, pas le temps de prendre part aux travaux parlementaires de la législature, car il mourut quelques mois après, à Dinan.

**EVEN** (JACQUES-MICHEL-MARIE), député de 1881 à 1885, né à Vieux-Marché (Côtes-du-Nord) le 29 septembre 1834, fut reçu docteur-médecin en 1858, et exerça à Plouaret. Il accepta, aux élections générales du 21 août 1881, le mandat des électeurs républicains de la 1<sup>re</sup> circonscription de Lannion, et fut élu député par 4,721 voix sur 9,069 votants, et 13,775 inscrits, contre 4,330 voix au candidat monarchiste, M. de Kergarion. Il soutint de ses votes les ministères opportunistes dans les questions du Tonkin, de l'enseignement, de l'application de l'article 7 aux congrégations non autorisées, et ne se représenta pas aux élections du 4 octobre 1885.

**EVERSDYCK** (FRANÇOIS-PIERRE), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1802, né à Ysendyke (Belgique) en 1735, mort à Paris le 20 décembre 1802, fut greffier-trésorier et receveur à Ysendyke. Député du département de l'Escout au Conseil des Cinq-Cents (21 germinal an VII), par 74 voix sur 96 votants, il ne se montra pas hostile au coup d'Etat de brumaire, et adhéra en ces termes à la nouvelle constitution :

« Ysendyke, le 5 nivôse an VIII.

« F. P. Eversdyck, député du département de l'Escout au Conseil des Cinq-Cents, aux membres composant la commission législative du Conseil des Cinq-Cents.

« Citoyens législateurs,

« Je viens de recevoir dans ma retraite, où une maladie de langueur me retient, la nouvelle constitution présentée aux Français. Si

j'ai partagé l'allégresse qu'ont produite les journées mémorables des 18 et 19 brumaire dernier, à plus forte raison j'applaudis et j'accepte de tout mon cœur ce pacte social qui y doit sa naissance. Daignez accepter, citoyens législateurs, mon adhésion à la nouvelle Constitution comme un gage de la pureté de mes vœux pour le bonheur de la France; et, en vous priant d'en faire mention dans votre procès-verbal, agréez l'expression de mon sincère dévouement.

« Salutations respectueuses.

« Fr. P. EVERSDYCK. »

A la même époque, Eversdyck fut appelé par le Sénat conservateur à représenter au Corps législatif le département de l'Escout. Il siégea dans cette assemblée jusqu'à sa mort, en 1802. Peu de temps avant sa mort, le 5 frimaire an XI, Eversdyck avait été nommé sous-préfet de l'arrondissement du Sas-de-Gand.

**EXELMANS** (HENRY-JOSEPH-ISIDORE, comte), pair des Cent-Jours, pair de France, sénateur du second Empire, né à Bar-le-Duc (Meuse) le 12 novembre 1775, mort à Saint-Cloud (Seine-et-Oise) le 10 juillet 1852, entra au service comme volontaire dans le 3<sup>e</sup> bataillon de la Meuse le 6 septembre 1791, et fit ses premières armes sur le Rhin, sous les ordres d'Oudinot, alors chef de bataillon. Sergent de canonniers en 1792, sous-lieutenant en l'an V, lieutenant en l'an VI, il servit successivement à la suite des 34<sup>e</sup> et 43<sup>e</sup> demi-brigades, et fut nommé, le 1<sup>er</sup> brumaire an VII, aide-de-camp du général Eblé, qu'il accompagna en Italie et dans le royaume de Naples. Exelmans se distingua par sa bravoure au passage de l'Adda, à Castelnuovo, à Gera, à l'affaire de Crémone, où il fit seul dix prisonniers du régiment de Bussi, et tua le lieutenant-colonel de Curtius au milieu de ses soldats. Capitaine provisoire au 16<sup>e</sup> régiment de dragons le 24 germinal an VII, il eut une part considérable à la prise de Naples, passa, le 3 thermidor an VII, en qualité d'aide-de-camp auprès du général Broussier, obtint la confirmation de son grade de capitaine, et devint aide-de-camp de Murat. Chef d'escadron le 10 vendémiaire an XII, et membre de la Légion d'honneur, il fit avec son général les trois campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne, à l'avant-garde de la grande armée. A la suite du combat de Wertingen (16 vendémiaire an XIV), où il eut deux chevaux tués sous lui, il présenta à Napoléon les nombreux drapeaux enlevés à l'ennemi, fut fait officier de la Légion d'honneur, le 27 vendémiaire, et promu, le 6 nivôse, après Austerlitz, colonel du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à cheval. C'est à la tête de ce régiment qu'il combattit en Prusse, et qu'il se trouva aux combats de Posen et de Golymin. Employé en 1807, pendant la campagne de Pologne, sous les ordres du général Marulaz, il fut nommé, le 14 mars de la même année, général de brigade, se trouva à Friedland, passa en Espagne (1808), et, prisonnier de guerre après la capitulation de Baylen, obtint sa mise en liberté et se rendit à la cour du roi Murat, qui lui conféra la charge de grand-maître du palais. Toutefois, malgré les offres brillantes du roi de Naples, il revint en France, fut nommé (1811) major à la suite de chasseurs à cheval de la garde impériale, et, après avoir reçu (18 mars 1812) le titre de baron de l'empire, entra aux grenadiers le 9 juillet de la même année. Le 6 septembre, veille de la

bataille de la Moskowa, Exelmans fut promu général de division. Il se fit remarquer par son énergie dans tous les combats livrés pendant la retraite de Russie, fut blessé à Wilna et, à peine rétabli, reçut (1813) l'ordre de rejoindre la grande armée à la tête de la 4<sup>e</sup> division de cavalerie légère du 2<sup>e</sup> corps. Grand officier de la Légion d'honneur, il alla en Hollande avec le maréchal Mac-Donald, suivit la retraite du duc de Tarente en Champagne, concourut à la défense de Châlons et de Vitry, qu'il fut contraint d'évacuer dans les premiers jours de février 1814, combattit courageusement à Craone, contribua à la prise de Reims, et montra les plus brillantes qualités à Néry, à Plancy, à Arcis-sur-Aube. La première Restauration maintint le général Exelmans dans son grade, lui conféra le titre de comte et le nomma chevalier de Saint-Louis. Mais, peu de temps après, une lettre qu'il écrivait au roi Murat ayant été saisie par la police, il lui fut enjoint de quitter Paris dans les vingt-quatre heures et de se retirer à Bar-sur-Ornain. Il refusa d'obéir. Un ordre d'arrestation fut alors lancé contre lui, et il fut traduit devant un des conseils de guerre de la seizième division militaire comme accusé d'avoir entretenu des correspondances avec l'ennemi (Murat n'était pas encore reconnu roi par les puissances), d'espionnage, d'offenses envers la personne du roi, etc. Le général se constitua prisonnier dans la citadelle de Lille le 14 janvier 1815, et bientôt, un jugement du tribunal militaire, présidé par le général Drouet d'Erion, prononça, le 23 janvier, son acquittement à l'unanimité. Le 19 mars, à la nouvelle du retour de Napoléon, Exelmans se rendit à Saint-Denis auprès des officiers en demi-solde qu'on y avait assemblés pour former le noyau du corps d'armée du duc de Berri, les rallia à la cause de l'empereur et s'empara de l'artillerie et des caissons qu'il ramena dans Paris à la tête d'un détachement de cuirassiers. Le lendemain, Napoléon le chargea de poursuivre, avec quelques escadrons, les princes français qui gagnaient la frontière du nord par Beauvais : Exelmans se contenta d'ailleurs de hâter leur marche, en menaçant leur arrière-garde. Créé pair de France par décret impérial du 2 juin, il se trouva, comme commandant d'une division de cavalerie, à l'affaire de Fleurus; le 16, il prit part au combat de Igny, fut entraîné dans la fausse marche de Grouchy, puis, à la suite de la retraite de l'armée sous les murs de Paris, vint prendre position à Versailles avec la cavalerie de l'aile gauche, et battit les Prussiens à Roquencourt (juillet). « Ce fut, dit une biographie, la dernière victoire de la France et le dernier coup de sabre du général. » La capitulation de Paris l'obligea à se retirer sur la Loire; il se rendit à Clermont jusqu'au licenciement. Compris dans la 2<sup>e</sup> catégorie de l'ordonnance du 24 juillet 1815, il reçut bientôt des Bourbons l'ordre de quitter la France, et se fixa d'abord à Bruxelles, puis à Liège, et dans le grand-duché de Nassau. L'amnistie de 1823 lui permit de rentrer en France, où il vécut éloigné des affaires jusqu'en 1830. Grand-croix de la Légion d'honneur le 21 août, il fut rappelé à la pairie par Louis-Philippe, le 19 novembre 1831. Il soutint le gouvernement à la Chambre haute, et se mêla plusieurs fois aux discussions qui intéressaient l'armée. Lors du procès du *National* que défendait Armand Carrel, il manifesta, au sein même de la Cour des pairs, ses sentiments sur la condamnation du maréchal Ney, en s'écriant : « Je suis de l'avis de M. Carrel; c'est un abominable assassinat! » Après la

révolution de février, le gouvernement présidential de L.-N. Bonaparte résolut de s'attacher le général Exelmans : il le fit, le 15 août 1849, grand-chancelier de la Légion d'honneur, et lui conféra, par décret du 10 mars 1851, le bâton de maréchal de France. Cette dignité donnait à Exelmans le droit de séance au Sénat; il y entra donc, le 26 janvier 1852, mais il y siégea peu de temps, et mourut quelques mois après. On lit à son sujet, dans les *Profilis critiques et biographiques des sénateurs, conseillers d'Etat et députés* (1852) : « M. le général Exelmans a été en même temps un bon et un malheureux soldat. Dans sa longue carrière militaire, il n'a reçu qu'une blessure à la cuisse; mais, pris par les Espagnols, il resta deux ans prisonnier de l'Angleterre. A la première Restauration il fut poursuivi pour une lettre adressée au roi de Naples, mais il fut acquitté. A la seconde Restauration, il fut forcé de quitter sa patrie, et n'y reentra qu'en 1823. Des malheurs privés vinrent s'ajouter à ses malheurs politiques : un de ses fils, receveur particulier des finances, mourut d'une mort violente, et la douleur du général fut aussi longue que profonde. Les états de services de M. d'Exelmans sont des plus brillants; sa fidélité à l'empereur malheureux a poétisé sa gloire. »

**EXPILLY (LOUIS-ALEXANDRE)**, député en 1799, né à Brest (Finistère) le 24 février 1742, exécuté à Brest le 21 juin 1794, fit ses études de théologie, et, devenu prêtre, fut appelé à la cure de Saint-Martin de Morlaix. Lié avec les philosophes, il embrassa bientôt les idées nouvelles et devint suspect à ses confrères. Nommé (mars 1789) député du clergé aux Etats-Généraux par l'évêché de Saint-Pol-de-Léon, qui constituait alors une circonscription électorale, il siégea, dès le début, à la gauche de l'Assemblée, fut choisi pour secrétaire le 13 janvier 1790, et, le 7 février suivant, entra au comité ecclésiastique, dont il devint un des membres les plus actifs et qu'il présida. « Il fut, dit M. R. Kerviler (*Revue historique de l'Ouest*), le rédacteur principal de la plupart des chapitres de la constitution civile, et ce fut lui qui fixait au mois de juin le rapport du titre III qui fixait le traitement des évêques. » Ce rapport a été reproduit *in extenso* au *Moniteur* du temps. Expilly déclarait qu'il était temps de « faire cesser ce contraste scandaleux entre l'esprit d'une religion fondée sur l'humilité et le détachement des richesses, et l'opulence orgueilleuse dans laquelle vit une partie de ses ministres à l'ombre du respect qu'inspire leur caractère. » Peu après, il rédigea une *Adresse au peuple breton des villes et des campagnes de la part de leurs députés à l'Assemblée nationale*. L'évêque de Quimper, M. de Saint-Luc, étant mort en 1790, l'Assemblée des électeurs du Finistère fut convoquée pour le 1<sup>er</sup> novembre afin de nommer un évêque constitutionnel. Le nom de l'abbé Expilly sortit de ce scrutin avec 233 voix contre 125 données à M. de la Marche, évêque de Léon. Expilly se vit refuser par le pape la consécration épiscopale; mais il passa outre, et fut sacré dans la chapelle des Oratoriens de la rue Saint-Honoré, à Paris, par Talleyrand, évêque d'Autun, assisté des évêques *in partibus* de Babylone et de Lydda. A l'issue de la cérémonie, Expilly se rendit à l'Assemblée nationale, où il fut accueilli par de vifs applaudissements. Le nouveau prélat fit son entrée à Quimper le 12 mars 1791. Après la session, il fut appelé à faire partie de l'administration départementale du Finistère. L'ar

tisan des Girondins, il protesta contre les actes de la Montagne, s'associa aux tentatives de soulèvement organisées par les représentants proscrits et fut, ainsi que plusieurs de ses collègues de l'administration du Finistère, décrété d'accusation le 19 juillet 1793, « pour avoir tenté d'avilir la représentation nationale, d'usurper l'autorité du souverain, et comme coupable d'entreprises contre-révolutionnaires. » Expilly fut d'abord dirigé sur Paris, puis transféré à Brest et écroué au château. Le tribunal révolutionnaire de Brest le condamna à mort avec 26 autres accusés. Ils furent exécutés le soir même. Expilly monta le dernier à l'échafaud (21 juin 1794).

**EYMAR** (ANGE-MARIE D'), député en 1789, né à Forcalquier (Basses-Alpes) le 8 septembre 1747, mort à Genève (Suisse) le 11 juin 1803, se fit connaître comme un admirateur passionné de Jean-Jacques Rousseau, dans l'intimité duquel il avait vécu pendant sa jeunesse. Elu, le 15 avril 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par la sénéchaussée de Forcalquier, il rendit un premier et caractéristique hommage à l'influence de son maître en apportant au sein de son ordre les sentiments les plus conciliants. Il fut un des premiers qui décidèrent de se réunir au tiers, et il prononça, le 3 juin 1789, dans la Chambre de la noblesse, un discours remarquable « par le sentiment de la liberté, le ton de sensibilité, d'élevation et de raison, par l'élégance et la pureté du style ». Sous le titre : *Quelques réflexions sur la nouvelle division du royaume*, il publia, en mars 1790, une brochure destinée à répondre aux objections qui pourraient s'élever contre le nouveau plan de division territoriale; il y disait : « C'est une grande et belle idée que celle qu'a conçue le premier un des plus profonds penseurs du siècle; je veux parler de la nouvelle division du royaume, proposée à l'Assemblée nationale dès le mois de juillet dernier par M. l'abbé Sieyès, et qu'avant cette époque il avait établie dans ses *Vues sur les moyens d'exécution, etc.*, et dans les *Instructions de M. le duc d'Orléans*. Cette idée simple en apparence, et tel est le caractère des conceptions les plus étonnantes du génie, cette idée, dis-je, qui semble avoir dû se présenter si naturellement, n'a pu être le résultat que d'une combinaison qui embrasse le système entier de l'organisation politique. » Lorsque fut voté le décret fixant le « traitement des religieuses », d'Eymar exposa la situation spéciale des dames religieuses anglaises établies à Paris depuis le règne de Louis XIII, sans avoir jamais rien coté à l'Etat, ni s'être écartées des conditions fixées pour leur établissement; il demanda et obtint le renvoi de la détermination à prendre sur leur convent aux comités ecclésiastique et diplomatique réunis. Dans les premiers jours de décembre 1790, il adressa aux membres de l'Assemblée une motion imprimée proposant de rendre à Jean-Jacques les honneurs dus aux grands hommes, et d'assurer à sa veuve le bénéfice d'une pension nationale. La plus grande partie de la séance du 21 décembre 1790 fut consacrée à cette discussion : Barrère parla le premier, en termes qui soulevèrent les transports enthousiastes de l'Assemblée, des honneurs à rendre à Jean-Jacques, puis il proposa de faire une pension de 600 livres à sa veuve. Un grand nombre de députés s'écrièrent : « Ce n'est pas assez ! » D'Eymar prit ensuite la parole et déposa le projet de décret suivant :

« L'Assemblée nationale, voulant rendre un

hommage solennel à la mémoire de Jean-Jacques Rousseau, et lui donner, dans la personne de sa veuve, un témoignage de la reconnaissance que lui doit la nation française, a décrété et décrète ce qui suit : — Art. 1 : Il sera élevé à l'auteur d'*Emile* et du *Contrat social* une statue portant cette inscription : *La nation française libre à Jean-Jacques Rousseau*. Sur le piédestal sera gravée la devise : *Vitam impendere vero*. — Art. 2 : Marie-Thérèse Levasseur, veuve de Jean-Jacques Rousseau, sera nourrie aux dépens de l'Etat. A cet effet, il lui sera payé annuellement, des fonds du Trésor public, une somme de 1,200 livres. » La salle retentit d'applaudissements unanimes et réitérés. Le projet de décret fut sur-le-champ mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Le 2 février 1791, d'Eymar protesta avec indignation contre l'inscription de son nom sur une liste imprimée des membres du club dit *monarchique*. Le samedi, 27 août 1791, deux députations, composées l'une de gens de lettres et de citoyens de Paris, l'autre d'habitants de Montmorency, se présentèrent à la barre de l'Assemblée, pour réclamer l'exécution du décret du 21 décembre 1790. La députation de Paris demanda si les honneurs rendus à Jean-Jacques Rousseau seraient moindres que ceux qu'avaient obtenus « MM. Mirabeau et Voltaire », et fit remarquer que Jean-Jacques était « le premier fondateur de la Constitution française ». Le président, M. Victor de Broglie, invita les membres des deux députations aux honneurs de la séance, et déclara que l'Assemblée prendrait leur demande en considération : « L'Assemblée nationale, dit-il, a voulu désormais que les talents, les vertus, le génie fussent les seules marques de distinction entre les citoyens de l'empire. C'était mettre au premier rang celui qui les rassemble toutes, c'était mettre Jean-Jacques à une place où il ne peut avoir de supérieur... » D'Eymar monta ensuite à la tribune, et fit l'historique des difficultés qu'avait rencontrées la mise au concours de la statue de Rousseau. Après avoir insisté sur les titres du philosophe et de l'écrivain aux honneurs du Panthéon, il proposa le projet de décret suivant : « L'Assemblée nationale décrète que Jean-Jacques Rousseau est digne de recevoir les honneurs décernés aux grands hommes, et qu'en conséquence ses cendres seront transférées au Panthéon français. Elle charge le directoire du département de Paris de l'exécution de cette partie du présent décret, ordonne, en outre, que le ministre de l'Intérieur fera mettre incessamment à exécution le décret qu'elle rendit le 21 décembre 1790, portant qu'il sera élevé à l'auteur d'*Emile* et du *Contrat social* une statue avec cette inscription : *La nation française libre à Jean-Jacques Rousseau*. » L'Assemblée salua des plus vifs applaudissements le discours et la motion d'Eymar. Aucune objection de principe ne s'éleva à l'encontre : quelques membres formulèrent seulement la préoccupation que leur inspirait ce qu'ils considéraient comme les droits de la famille de Girardin (qui avait, jusqu'au dernier jour, donné une retraite à la vieillesse de Jean-Jacques Rousseau) sur les cendres de ce grand homme. L'Assemblée chargea, sur la proposition de Mathieu de Montmorency, une commission spéciale de lui présenter un rapport conciliant les droits supérieurs de la patrie avec toutes les convenances.

D'Eymar vécut à l'écart pendant la Terreur. Le gouvernement du Directoire le nomma ambassadeur de la République à Turin. Il rendit